

RAPPORT ANNUEL 2023

sur la situation du territoire en matière
de développement durable préalable au
rapport d'orientation budgétaire

Depuis 2010, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur la situation du territoire en matière de développement durable préalable au rapport d'orientation budgétaire.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable et de prendre du recul sur les politiques et actions menées pendant l'année écoulée.

Le Conseil Communautaire a adopté, à l'unanimité, le 22 juin dernier, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Dans la poursuite du Contrat de **transition** écologique (le premier signé en France), il propose d'atteindre la neutralité climatique en 2050.

Poser l'ambition et l'afficher dans nos documents de **planification** est une victoire. C'est un premier pas nécessaire et engageant. Cependant, ce n'est pas suffisant : selon les recommandations du rapport annuel 2023 du Haut Conseil pour le climat, il convient « **d'acter l'urgence et d'engager les moyens** ».

Les scénarios prospectifs **Transition(s)** 2050 de l'ADEME montrent qu'atteindre la neutralité climatique en 2050 est possible et repose sur des paris forts. Pour réussir ce défi, trois leviers incontournables sont à actionner par chacun d'entre nous pour réduire les émissions de gaz à effet de serre :

L'ÉNERGIE : Comment je me déplace ? comment je me chauffe ? qu'est-ce que je respire ?

LA MATIÈRE : Comment je m'habille ? qu'est-ce que je mange ? où et comment mes biens de consommation courante (mon vélo, ma machine à laver...) sont-ils produits ?

LA NATURE : Comment je prends soin du vivant ? comment je respecte les cycles naturels ? comment je préserve les ressources ?

Ce travail est rendu difficile d'une part car les humains sont déconnectés de la nature (nous ne comprenons plus le vivant) et d'autre part car les **transitions** s'opèrent dans un monde complexe et interdépendant nécessitant une approche systémique.

Ces difficultés ne sont pas insurmontables et le jeu en vaut la chandelle car l'état des lieux du Plan climat est clair. Entre 2014 et 2019, les émissions de gaz à effet de serre du territoire ont baissé de 6,9% alors qu'une baisse de 17,2% était attendue pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et européens. La Communauté urbaine d'Arras est donc en action et doit poursuivre son engagement, amplifier ses efforts et **accélérer** sa transformation.

Le présent rapport annuel retrace les faits marquants de l'année 2023.

Le programme d'actions qui sera déployé jusqu'en 2028 nous offre une belle opportunité de transformer ensemble le territoire face au changement climatique.

Embarquons tous dans cette aventure collective !



Le plan vélo est un succès

L'histoire du V'électrique de la Communauté urbaine d'Arras débute en 2016. Dans le cadre du développement du réseau de transport, les élus décident de lancer un service de location longue durée de vélos à assistance électrique en investissant 220 000 € pour 133 vélos mis en location par Artis. La saga du V'électrique peut débuter.

En janvier 2023, la barre du million de kilomètres en V'électrique est franchie. C'est un véritable succès. Les usagers du V'électrique ont parcouru l'équivalent de 25 fois le tour du monde, rien que ça ! La flotte compte désormais 500 vélos électriques, quatre vélos cargos ainsi qu'un service de location courte durée. 10 vélos familiaux (long trail) compléteront prochainement la flotte. Ce sont au total 2 120 clients heureux et une centaine d'entreprises satisfaites qui ont bénéficié de ce service. A l'issue des douze mois de location, 40% des clients déclarent vouloir investir dans un vélo à assistance électrique.

Ça tombe bien... Depuis 11 ans, 3 800 dossiers ont été traités et plus d'un million d'euros a été alloué aux habitants pour l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

En parallèle de cette impulsion à la location et à l'achat, le territoire compte désormais 13 garages à vélos répartis dans les communes urbaines et plus de 370 places de stationnement. Pour pouvoir rouler sereinement, 96 km d'aménagements cyclables (pistes, bandes et double-sens cyclables) ont été aménagés grâce aux deux millions d'euros investis chaque année pour favoriser les modes doux.

Au-delà de tous ces chiffres, la pratique du vélo agit concrètement sur l'amélioration de la qualité de l'air, la santé et le bien-être des pratiquants tout en leur permettant de mieux profiter des paysages naturels et architecturaux de la Communauté urbaine. Se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture permet de diminuer son impact carbone et donc de contribuer à l'atteinte de la neutralité climatique tout en gagnant de l'argent et souvent du temps. Alors un seul mot d'ordre : tous en selle !

Thermographie aérienne et cadastre solaire : 2 nouveaux outils pour que chaque habitant passe à l'action

Sur 3 nuitées en mars 2022, un avion a survolé les 46 communes du territoire pour effectuer des clichés thermiques des logements. Ces photos permettent de mettre en évidence les déperditions de chaleur par les toitures. C'est ce qu'on appelle la « thermographie aérienne ». Les habitants peuvent consulter et comprendre le cliché thermique de leur logement en se rendant à la Maison de l'Habitat Durable située à la Citadelle d'Arras. 1 716 thermographies ont ainsi été remises aux habitants avec des conseils à l'appui à l'occasion des 135 animations réalisées entre septembre 2022 et septembre 2023.

Depuis le 26 octobre 2023, le cadastre solaire est également accessible à tous. Cet outil vient compléter la thermographie aérienne en permettant aux habitants désireux de s'équiper en panneaux photovoltaïques d'estimer le potentiel de production de leur toiture. En un clic, vous saurez combien de panneaux photovoltaïques (production d'électricité) et thermiques (production d'eau chaude) peuvent être installés sur votre toiture et estimer le coût d'investissement ainsi que les économies réalisables.

Le résidentiel pèse à hauteur de 14% des émissions de gaz à effet de serre (3^{ème} source après les déplacements et l'alimentation) et à hauteur de 21% des consommations d'énergie du territoire (seconde source après les déplacements). Le résidentiel est donc clairement un secteur à enjeux pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan climat (diminuer de 80% nos émissions de gaz à effet de serre et de 54% nos consommations d'énergie d'ici 2050). Des ambitions fortes sur le développement du solaire sont également affichées (270 GWh en 2050 soit 24% du mix d'énergies renouvelables).

Au-delà de tous ces chiffres, une meilleure isolation de son logement permet davantage de confort en hiver comme en été (notamment en période de canicule) ainsi qu'un important gain du pouvoir d'achat grâce à la baisse des factures énergétiques. L'implantation de panneaux solaires permet un revenu supplémentaire et/ou une autoconsommation de l'énergie produite ainsi qu'une autonomie énergétique. Toutes ces actions mettent en mouvement les habitants et les rendent fiers de contribuer concrètement à la **transition** écologique de leur territoire.



L'ÉNERGIE

Rénovons nos HLM

En 3 ans, la Communauté Urbaine d'Arras a rempli l'objectif du Programme local de l'habitat PLH 2019-2025 qui était de produire 1 110 logements sociaux neufs. Elle met maintenant l'accent sur la rénovation du parc HLM afin d'éviter que l'offre de logements ne se dégrade.

L'année 2023 marque le coup d'envoi pour la rénovation énergétique d'ici 2028 de 1 515 passoires thermiques identifiées via le dispositif novateur « Rénovons nos HLM ». La Communauté urbaine d'Arras s'est engagée à investir 10 millions d'euros sur cinq ans, en complément des aides de l'État, pour accompagner les travaux de rénovation menés par les bailleurs sociaux du territoire. La priorité est d'éradiquer les logements en catégories énergétiques G, F et E. Une convention signée entre la Banque des Territoires et la Communauté urbaine d'Arras le 24 octobre permet de flécher des enveloppes de financements dédiées aux bailleurs sociaux.

Les principaux bénéficiaires de cette opération sont les locataires. En complément du gain de confort en hiver et en été, les travaux de rénovation énergétique permettent de réduire les charges des locataires et d'améliorer leur pouvoir d'achat.

Optimiser le parc de logements existant, réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre grâce à une bonne isolation et à un chauffage performant, améliorer la qualité de l'air intérieur et donc la santé des occupants... c'est gagnant-gagnant de tous les côtés !

Convertissons nos bus et nos voitures

Depuis 2016, Ma Citadine, navette de centre-ville électrique, parcourt le centre-ville d'Arras avec une fréquence de 10 min. Fort de son succès, un second circuit connecté au premier a été mis en place. En 2023, les navettes ont été remplacées par des véhicules plus grands permettant une augmentation des capacités.

Peu de temps auparavant, 22 bornes (soit 42 points de charge) ont été installées sur les communes urbaines du territoire. Afin de faciliter la **transition** énergétique des habitants et des visiteurs, la Communauté urbaine d'Arras prévoit l'installation d'une centaine de bornes supplémentaires sur quatre ans, représentant un coût de 2,1 millions d'euros HT. Les lieux d'implantation ont été définis lors d'une étude réalisée avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Ce déploiement sera formalisé dans un SDIRVE, Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques.

En parallèle, la flotte de bus est progressivement convertie au bioGNV (Gaz Naturel Véhicule). La conversion des 62 bus est prévue sur 10 ans (2018-2028). Cette opération représente un coût d'investissement de près de 20 millions d'euros HT (adaptation du dépôt de bus et achat des véhicules).

Cette alimentation au bioGNV est à mettre en perspective avec la construction du technocentre régional de la méthanisation EURAMETHA dont la 1^{re} injection de gaz dans le réseau est prévue à l'été 2024. Cette unité de méthanisation permet d'augmenter l'indépendance énergétique régionale et de valoriser les déchets du territoire.

Ces mobilités vertueuses permettent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, d'améliorer la qualité de l'air et donc la santé, d'apaiser la ville avec des véhicules plus silencieux et d'améliorer le confort des usagers. En diminuant la dépendance aux énergies fossiles, le territoire de la Communauté urbaine d'Arras fait sa **transition** et se prépare aux mobilités de demain.



FOCUS

L'institution Communauté urbaine d'Arras montre l'exemple en lançant son Plan d'actions énergie

L'année 2023 marque la mise en œuvre du Plan d'actions énergie de la Communauté urbaine d'Arras. Celui-ci compte une cinquantaine d'actions en faveur de la sobriété énergétique et de la production d'énergies renouvelables, échelonnées dans le temps (court, moyen et long termes).

Quelques exemples d'actions

- Sur le bâtiment : poursuite et **accélération** de la rénovation du patrimoine communautaire, accompagnement des communes pour la rénovation de leurs bâtiments, contrats de fourniture d'énergie (100% gaz et électricité verts), baisse des températures de consigne dans les bâtiments communautaires (bureaux, salles de sports, piscines), diminution du temps de fonctionnement de l'éclairage décoratif des façades au sein de la Citadelle...
- Sur la voirie : poursuite de la rénovation de l'éclairage public (compétence transférée par les communes à la Communauté urbaine d'Arras le 1^{er} janvier 2024).
- Sur la mobilité : poursuite de la conversion des bus au Gaz Naturel pour Véhicule sur le réseau Artis (bioGNV), verdissement de la flotte communautaire (25% des véhicules sont électriques ou hybrides), formation du personnel à l'écoconduite, incitation au télétravail...
- Sur les énergies renouvelables : rencontre des communes afin de recenser précisément les parcelles et toitures mobilisables pour l'installation de panneaux solaires, renforcement de la performance environnementale du réseau de chauffage urbain, étude de faisabilité pour le déploiement d'un réseau de chaleur au sud-est d'Arras...



Des résultats chiffrés viennent saluer les efforts de la collectivité. Les bilans d'émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des compétences de la Communauté urbaine d'Arras sont passés de 60 000 tonnes équivalent CO₂ en 2014 à 38 000 tonnes équivalent CO₂ en 2019, soit une baisse de 37% malgré l'élargissement du territoire (+7 communes). Les deux principaux leviers ont été le passage du réseau de chaleur urbain à la biomasse et le développement de motorisations plus écologiques sur le réseau de transport.

Pour embarquer les acteurs du territoire dans la **transition** écologique et leur donner envie d'agir, la Communauté urbaine d'Arras se doit d'être exemplaire et **d'accélérer**.

LA MATIÈRE

Valoriser la matière dans notre réseau de chaleur

La Communauté urbaine d'Arras a obtenu en décembre dernier le « label éco réseau », label de l'association nationale Amorce, principale représentante des territoires engagés dans la **transition** énergétique, dans l'économie circulaire et dans la gestion durable de l'eau. Ce label récompense les réseaux de chaleur les plus exemplaires.

En quelques chiffres, le réseau de chaleur communautaire, c'est 96 abonnés pour des bâtiments ayant des besoins de chaleur importants (établissements scolaires, immeubles d'habitations, institutions publiques...), 24 km de réseau et un peu plus de 7 000 équivalents logements (sur la base d'une consommation moyenne de 10,5 MWh par logement).



La mixité énergétique du réseau de chaleur évoluera encore en 2024. La part biomasse passera de 50% à 70%, à laquelle viendront s'ajouter 15% de gaz renouvelable. Les 15% de chaleur restante seront produits avec du gaz fossile. Cette évolution permettra d'éviter 20 000 tonnes de rejets de CO₂ par an comparé à une solution 100% gaz traditionnel, soit l'équivalent de 11 000 véhicules enlevés de la circulation.

Nouveauté 2023 : le réseau de chaleur urbain de la Communauté urbaine d'Arras est « classé » depuis le 1^{er} juillet. Cette procédure de classement permet d'imposer le raccordement au réseau de bâtiments neufs et à réhabiliter. Ce classement est inscrit dans le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), document de **planification** de la Communauté urbaine d'Arras.

Pour aller plus loin, une actualisation du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid est en cours. Cette mission prévoit l'étude d'un potentiel réseau au sud-est d'Arras qui pourrait être déployé à partir d'une nouvelle chaufferie alimentée par des CSR (combustibles solides de récupération). Elle serait installée par le SMAV, Syndicat Mixte Artois Valorisation. Les conclusions sont attendues courant 2024.

De manière générale, les réseaux de chaleur permettent d'augmenter la part des énergies renouvelables pour la production de chaleur, de bénéficier d'un système de chauffage performant, d'une meilleure maîtrise des coûts énergétiques (et donc des tarifs optimisés pour les abonnés) et d'une augmentation de l'autonomie énergétique du territoire. Ils ont également l'avantage d'être particulièrement sécurisants face à la hausse des prix des énergies fossiles.

Un béton décarboné pour la résidence La Brayelle à Saint-Laurent-Blangy

Le béton de ciment traditionnel a un impact fort sur la planète. On estime notamment qu'il pourrait être responsable d'environ 5 à 7% des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine. Sa fabrication nécessite d'extraire la roche de carrières, de la broyer en poudre puis de la soumettre à une cuisson à très haute température.

Le procédé de béton décarboné expérimenté pour la résidence de La Brayelle à Saint-Laurent-Blangy (en face de la mairie) permet de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre par tonne de béton produit. Les deux innovations sont l'utilisation de matériaux recyclés plutôt que l'extraction d'une roche mère et une activation à froid. La mise en œuvre sur les chantiers est identique à celle du béton traditionnel. Seule différence : il est de couleur verte.

La livraison de la Résidence de La Brayelle est prévue au premier trimestre 2024.

Ce procédé a été mis au point par le cimentier Hoffmann Green. Il est mis en œuvre en France par l'entreprise GCC, implantée à Saint-Laurent-Blangy. Les agréments viennent d'être obtenus aux Etats-Unis : GCC est donc précurseur dans ce domaine.

Le Grand Arras souhaite à l'avenir développer plus de chantiers décarbonés. Pour ce faire, l'engagement des entreprises est essentiel pour **accélérer** la **transition** écologique du territoire.

«De la fourche à la fourchette», relocalisons notre agriculture et notre alimentation

Le Projet Alimentaire Territorial de la Communauté urbaine d'Arras a été lancé en juin 2023. Son ambition est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur notre territoire, notamment via les circuits-courts et les produits locaux dans les cantines.

C'est avant tout une démarche de bon sens, appliquée spontanément pas nos grands-parents : pourquoi aller chercher des aliments produits à des centaines ou milliers de kilomètres alors qu'ils sont disponibles près de chez nous ?!...

En plus, on a tout à y gagner ! Des échanges et une confiance renouvelée avec les producteurs locaux, un soutien de leur activité économique, une autonomie alimentaire qui nous préserve de ce qui se passe à l'autre bout du monde, et également la beauté de voir les vaches pâturer dans les prés, le goût, la préservation de notre santé et de celle de l'environnement... Alors, qu'est-ce qu'on attend ?

Les producteurs et les consommateurs sont en première ligne mais la liste des acteurs concernés de la fourche à la fourchette est bien plus vaste. Les nombreuses industries agroalimentaires du territoire, les commerçants, les collectivités, les établissements scolaires, le syndicat de gestion de déchets... Tout un écosystème à relier au profit de synergies locales et de relations gagnant-gagnant.

Une démarche enthousiasmante dans laquelle les habitants ont toute leur place en devenant des Consom'acteurs !
Prêts pour le prochain pas ?!...

Connectez-vous sur <https://ouacheterlocal.fr/> pour (mieux) connaître les producteurs locaux près de chez vous.



Acteurs essentiels de la **transition** écologique, les entreprises aussi font leur part



La nouvelle usine de Cérélia, implantée à Actiparc à Saint-Laurent-Blangy, a été inaugurée le 16 mars 2023. Cérélia est le leader européen des fonds de tarte et de pizza.

L'usine de Saint-Laurent-Blangy a nécessité un investissement de 60 millions d'euros. Elle est composée d'une unité de production, du centre logistique, du siège France/Europe du sud de l'entreprise et du centre de recherche et développement.

185 emplois vont être créés, portant à 470 le nombre de salariés sur le site de Saint-Laurent-Blangy (285 salariés seront transférés depuis l'usine de Liévin).

Consciente des enjeux écologiques, Cérélia est une entreprise engagée :

- Elle mène une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) partagée avec les acteurs de l'industrie
- Le thème de la **transition** alimentaire est au cœur de la stratégie du groupe
- Une stratégie à long terme est définie pour réduire l'empreinte carbone en amont, dans les usines et en aval des activités. Elle est accompagnée par un cabinet d'experts
- La politique de recrutement est bâtie sur des valeurs partagées (créativité, agilité, courage, ouverture d'esprit, confiance et respect, responsabilité, attitude positive...).

La Communauté urbaine d'Arras a accompagné Cérélia dans ses besoins de recrutement et aidé financièrement cette implantation par une subvention à l'investissement de 100 000 €.

L'accompagnement financier des entreprises par la Communauté urbaine est conditionné à plusieurs critères : impact significatif pour le territoire en termes d'emplois (20 à 30 emplois/hectare minimum), rayonnement territorial et **transition** écologique (optimisation de la surface foncière utilisée et bâtiment qualitatif : architecture intégrée à l'environnement, consommations énergétiques et ressources naturelles optimisées).

Collectivités, entreprises, associations et habitants, coopérons et agissons en faveur de la **transition** écologique de notre territoire.



FOCUS

Vers un numérique responsable

Le législateur l'a demandé : la stratégie numérique responsable fait désormais l'objet d'un bilan annuel dans le cadre de ce rapport développement durable. Il est ici

Bien avant que la loi ne l'y invite, la Communauté urbaine d'Arras s'est posé la question du numérique éco-responsable. Cette volonté se traduit notamment par :

- l'animation d'ateliers sur le numérique responsable à destination des habitants de la Communauté urbaine d'Arras par des Conseillers Numériques France Services
- l'accompagnement d'une action de reconditionnement de matériel informatique menée par l'AFP2I (Atelier de Formation Personnalisée et d'Insertion Individualisée) qui est un organisme de formation du territoire
- l'organisation d'événements tels que le mois du numérique en avril 2023. Les quatre thématiques de cette première édition étaient l'inclusion numérique, l'e-mobilité, l'innovation et l'attractivité et le numérique responsable.

L'impact environnemental du numérique s'accroît d'année en année. Une étude menée par l'ADEME en 2022 montre que 10% de la consommation électrique annuelle vient des services numériques. Cela représente pour chaque français le même impact environnemental qu'un trajet de 2 259 km parcouru en voiture. Cette étude montre également que 78% des émissions de gaz à effet de serre du numérique sont liées à l'étape de fabrication. Celle-ci nécessite une extraction de matériaux rares et est surtout effectuée dans des pays au mix énergétique fortement carboné.



Nous pouvons et devons tous agir en faveur d'un numérique plus responsable. En complément des écogestes (supprimer les veilles, débrancher les chargeurs, limiter le stockage de fichiers, freiner l'usage du streaming...), soyons sobres dans nos achats (« en ai-je vraiment besoin ? »), faisons durer nos appareils, réparons au lieu de racheter, privilégions le reconditionné au neuf et recyclons.



LA NATURE

Plus de 14 000 sujets plantés : de l'espace boisé à Saint-Nicolas aux premières plantations en agro-foresterie à Saint-Laurent-Blangy

C'est à l'issue du premier confinement que la création d'un espace aéré au pied des résidences médiolanaïses est apparue comme une évidence. Dans un quartier densément peuplé et très verticalisé, un espace de respiration apporte une véritable plus-value aux habitants. Amener de la nature en cœur de ville, c'est là toute la promesse de cet espace boisé. Les 160 arbres et arbustes plantés vont permettre de créer un îlot de fraîcheur dans le quartier, ce qui sera à n'en pas douter très apprécié lors des épisodes estivaux de fortes chaleurs.

Des essences locales et adaptées au climat régional ont été sélectionnées. Les habitants et les scolaires ont été conviés à des ateliers participatifs de plantation, menés en partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement). Des arbres que petits et grands auront la chance de voir évoluer régulièrement. Ce projet, expérimental sur le territoire, a l'avantage de présenter de faibles coûts d'entretien.



ESPACE BOISÉ

— CHANTECLAIR / CEVENNES —

A Saint-Laurent-Blangy, à côté de l'échangeur d'Actiparc et de la RD950, la première exploitation d'agroforesterie du territoire est désormais visible par tous. Sur une parcelle agricole de près de 3 hectares appartenant à la Communauté urbaine et cultivée par un agriculteur d'Athies, 83 arbres et 6 fruitiers ont été plantés sur 3 lignes. Ces arbres destinés à être coupés et transformés en bois de chauffage devraient mettre entre 10 et 15 ans à pousser. Cette action a été menée en collaboration avec l'agriculteur concerné, la Chambre d'agriculture et la Communauté urbaine qui a initié la démarche et réalisé la plantation. Un projet qui se veut bon pour la nature et pour les agriculteurs avec des essences réfléchies, adaptées au climat, à l'environnement et aux cultures. Une bonne intégration des arbres et des haies en agriculture permet d'améliorer la fertilité des sols et de favoriser les services écologiques rendus par la nature et donc de s'adapter au changement climatique.

Durant l'hiver 2022/2023, plus de 14 000 arbres, arbustes et fruitiers ont été plantés sur une dizaine de communes de la Communauté urbaine d'Arras.

Se reconnecter à la nature et comprendre le vivant est une clé de réussite de la transition écologique. La préservation et le développement d'espaces naturels sont essentiels pour la santé des écosystèmes, la santé des sociétés et la santé des individus.

L'or bleu, une ressource à préserver



Pour s'adapter au changement climatique, la Communauté urbaine d'Arras amplifie son action en faveur de la préservation de la ressource en eau potable.

De nombreuses actions sont déjà à l'œuvre : mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales pour une meilleure infiltration, renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites (rendement de près de 90% grâce aux 2 millions d'euros d'investissements annuels), mise en place d'une tarification incitative pour l'ensemble des consommateurs (en dessous de 70 m³, le prix du m³ est moins cher)...

La Communauté urbaine d'Arras souhaite aller plus loin via son plan de sobriété 2023-2030. Celui-ci prévoit notamment une baisse à terme des

consommations de 3 000 m³ par jour (par rapport aux perspectives initiales des besoins). Ces efforts sont répartis entre les collectivités, les entreprises et les habitants. La généralisation de la télérelève et la récupération des eaux pluviales sont des leviers importants pour atteindre cet objectif.

La Communauté urbaine s'attachera également à diversifier les approvisionnements en eau potable et à sécuriser la qualité de la ressource en eau.

L'eau est indispensable à la vie et doit être considérée comme un bien commun que nous devons économiser et préserver. Les habitants ont la possibilité d'agir à leur niveau : installer des mousseurs aux robinets, prendre une douche plutôt qu'un bain, traquer les fuites... et quand cela est possible, récupérer les eaux pluviales.

Le saviez-vous ? Depuis le 1^{er} juillet 2023, la Communauté urbaine d'Arras a mis en place une aide à l'achat de cuves de récupération des eaux de pluie à destination des habitants.

LA NATURE

La Scarpe rivière, un atout faunistique, floristique et touristique pour le territoire

Depuis un peu plus de dix ans, la Communauté urbaine d'Arras et sa voisine, la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, travaillent de concert pour mener des travaux de renaturation de la Scarpe rivière et de ses affluents. Pour ce faire, elles ont défini un programme de travaux et mis en place une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Cette procédure permet aux collectivités d'intervenir sur des terrains privés avec des financements publics.

Entretien et restauration des berges et de la ripisylve (végétation qui borde le cours d'eau), pose de clôtures et création d'abreuvoirs pour le bétail (pour protéger les berges contre le piétinement), effacement des petits ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique, suppression de l'ancien vannage Sainte Bertille et création d'une passe à poissons (installation qui permet aux poissons migrateurs de remonter et descendre les cours d'eau) sur la commune de Maroeuil de nombreux travaux ont été réalisés entre 2018 et 2023.

Une pêche de sauvegarde a confirmé la présence de truites fario, une espèce repère exigeante qui a besoin d'une eau fraîche, bien oxygénée, de zones de courant, de graviers pour enfouir ses œufs, d'abris et d'une nourriture abondante. Restaurer une rivière en faveur de la truite, c'est donc favoriser le développement et la reproduction de nombreuses espèces.

1 780 000 € HT ont été investis par les deux intercommunalités avec des subventions à hauteur de 70% (Agence de l'eau Artois Picardie, Région Hauts-de-France et Europe).

Dans les années à venir, un nouveau programme de travaux sera décliné sur l'ensemble des cours d'eau communautaires (Scarpe rivière, Gy, Crinchon et Cojeul).

La Communauté urbaine d'Arras est également gestionnaire du bief de la Scarpe entre les écluses de Saint-Nicolas et de Saint-Laurent-Blangy. La confluence avec la Scarpe rivière en fait un « décanteur » naturel des sédiments transportés par ce cours d'eau et son principal affluent (le Gy). La pratique de la navigation sportive et de loisirs nécessite la mise en place de travaux de curage périodiques (tous les 5 ans environ) pour maintenir un tirant d'eau suffisant (1,60 m). Ainsi 14 000 m³ de sédiments ont-ils été extraits sur le seul bassin d'eau plate pour un coût de 1 533 000 € HT. Les sédiments sont traités au Centre de valorisation Baudet Environnement à Blaringhem, dans le Nord. Les politiques de lutte contre l'érosion

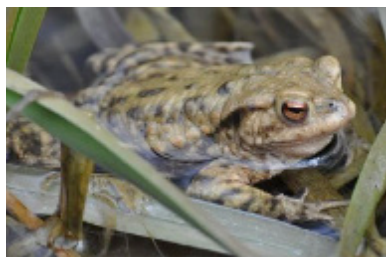
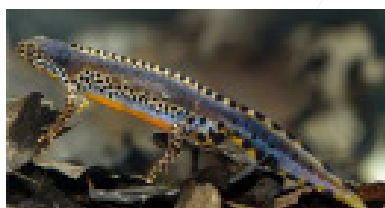
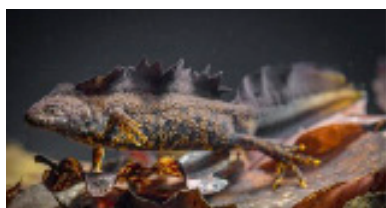
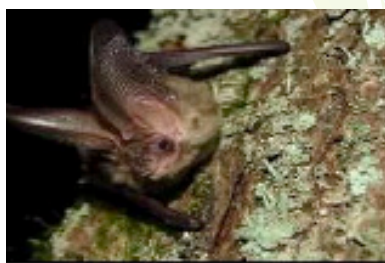
des sols menées actuellement devraient permettre de diminuer les quantités de sédiments à extraire à l'avenir.



Ces actions agissent en faveur de la préservation de la biodiversité et développent l'attractivité du territoire, au bénéfice des habitants et des visiteurs. Des itinéraires modes doux sont aménagés le long des cours d'eau de la Communauté urbaine d'Arras. Ils offrent des itinéraires domicile travail confortables et des sentiers de promenade bien agréables. Venez les (re)découvrir à pied ou à vélo, qu'il soit électrique ou classique.

Des espèces qui se plaisent à la Citadelle d'Arras

En partenariat avec les associations naturalistes du territoire, des inventaires écologiques sont réalisés depuis de nombreuses années afin de mieux connaître les espèces implantées sur le site de la Citadelle, notamment les amphibiens et les chiroptères. Mieux les connaître permet de mieux les soutenir et les protéger, en particulier lors des phases de restauration des remparts, leurs logis. En contemplant les douves, vous êtes susceptibles de percevoir un triton crêté et en levant les yeux, de contempler un Murin à moustaches, Daubenton ou de Natterer.



LA NATURE

Agenda Ecologie : des partenaires et des participants toujours plus enthousiastes

Connaissez-vous l'Agenda Ecologie ? Il compte une cinquantaine d'ateliers gratuits toute l'année à destination du grand public.

L'ambition partagée avec la trentaine de partenaires mobilisée est de donner aux habitants les moyens d'agir concrètement en faveur de la transition écologique : réparer son électroménager, son vélo, revisiter sa garde-robe, recycler ses objets, faire ses recettes soi-même (cosmétiques, produits ménagers), protéger la faune et la flore, découvrir des astuces pour économiser l'énergie et consommer des produits locaux...

Et ceux qui en parlent le mieux, ce sont les participants : morceaux choisis...

« Poursuivez le programme : c'est passionnant d'apprendre et réapprendre pour redevenir acteur et pas seulement électeur dans son territoire de vie ! La planète est fragile et si chacun fait un peu, les choses bougent. Il faut connaître pour agir et c'est ce que vous contribuez à faire : nous éveiller et attiser notre curiosité, nous relier à la nature dans nos modes de vie agités et numériques. À très bientôt, je reste fidèle à vos animations variées et en assure la promotion autour de moi ! »
Animation « Conservation des aliments fraîchement cueillis » le 08 avril 2023 en partenariat avec le Centre social Chico Mendès de Beaurains

« Merci pour ce super moment ! Les animateurs étaient vraiment gentils, à l'écoute et le lieu trop cool. Ce moment m'a permis d'apprendre beaucoup de choses. J'aurai maintenant un regard différent sur les herbes qui m'entourent. Et merci à vos partenaires qui nous permettent de vivre ces moments gratuitement ».
Animation « Les mauvaises herbes n'existent pas » le 15 avril 2023 en partenariat avec L'utopie maraîchère, Réseau M et Stéphanie Gianola

« Votre programmation est vraiment super ! J'ai assisté à deux animations celle-ci et une autre sur la conservation des aliments. Ça m'aide à être sensibilisée et changer quelques comportements progressivement et en pleine conscience. Ça donne du sens et de la motivation pour agir et être plus respectueux de l'environnement dans ses différentes dimensions. »
Animation « Un autre regard sur la ville » le 24 juin 2023 en partenariat avec le CPIE Villes de l'Artois.



CONCLUSION

Atteindre la neutralité climatique en 2050, c'est ambitieux et c'est possible !

Ce défi complexe et enthousiasmant concerne les collectivités, les entreprises comme les particuliers.

Lors de la consultation du public sur le Plan climat fin 2022, des outils originaux ont été proposés par la Communauté urbaine d'Arras pour appréhender cette notion et donner à voir ce à quoi ressembleront nos modes de vie en 2050.

Des Fresques du climat ont permis de partager un moment convivial et instructif pour échanger, débattre et prendre conscience de notre pouvoir d'agir.

Un parcours exploratoire pour choisir son mode de vie bas carbone préféré a été conçu. Test de personnalité, speed-dating, premier rendez-vous : tous les ingrédients étaient réunis pour déclencher le coup de foudre pour un mode de vie bas carbone à présenter à sa famille et ses amis !

Et pour rendre la neutralité climatique encore plus concrète, une saynète de notre scénario de **transition** préféré (celui plébiscité à 70% par le territoire et intitulé « Coopérations territoriales »*) a été mise en scène en juin 2023.

Des agents sont montés sur les planches pour raconter la vie quotidienne à Boiry-Saint-Vitasse en 2050 :

L'ÉNERGIE : partage de locaux : les bâtiments ont plusieurs usages. La salle du Conseil Municipal devient une salle de cinéma.

LA MATIÈRE : échange de biens et de services : dans un Terre'marché, un grand espace dans lequel on fait ses courses (mais pas que) Enzo a troqué une cocotte en fonte contre deux heures de cours d'anglais.

LA NATURE : reconnexion au vivant : des légumes bio, locaux et gratuits moyennant quelques heures de travail dans le potager, moins de viande mais de meilleure qualité... tout le monde s'y retrouve !

PARTAGE : mélange des générations : l'école et la maison de retraite sont mutualisées. Le petit Didier a 15 mamies et 8 papys de substitution.

Cette mise en récit pleine d'humour, de bon sens et d'humanité a été particulièrement appréciée.

Se projeter dans un 2050 désirable et imaginer ensemble nos futurs modes de vie est assurément une clé de réussite de la **transition** écologique et un carburant renouvelable pour **accélérer** la transformation du territoire.

Et vous, quelles belles histoires êtes-vous prêt(e)s à vivre pour prendre soin de vous, des autres et de l'environnement ?

* <https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/>

Ouvrage édité par la Communauté Urbaine d'Arras
La Citadelle, 146 allée du Bastion de la Reine
CS 10345 - 62026 Arras Cedex
Direction de la communication : contact@cu-arras.org
Directeur de publication : Frédéric Leturque
Rédactrice en chef : Florence Neghli-Ricart
Textes : Direction Climat, Air, Énergie
Maquette, graphisme : Guillaume Lewandowski
Photographies : Valérie Laforge, CUA, sauf mention particulière

Dépôt légal : janvier 2024 / ISSN 2427-5441

Toute reproduction des articles et images doit faire l'objet d'une autorisation
de la Direction de la communication de la Communauté Urbaine d'Arras.



